



**CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN**  
3 au 11 septembre 2021, Marseille, France

**Projet d'ordre du jour**  
**du Congrès mondial de la nature de l'UICN**

**(2<sup>e</sup> révision – Août 2021)**

**Action requise :** Le Congrès mondial de la nature de l'UICN est invité à EXAMINER et à APPROUVER le projet d'ordre du jour du Congrès mondial de la nature de l'UICN proposé par le Conseil de l'UICN, conformément à l'article 45. (Annexe 1 ci-après)

**NOTES PRÉLIMINAIRES**

Le projet d'ordre du jour du Congrès mondial de la nature de l'UICN publié le 11 mars 2020 a dû être ajusté suite au 2<sup>e</sup> report du Congrès et à l'adoption par les Membres de l'UICN, par vote en ligne le 10 février 2021, d'un certain nombre de points de décision inclus dans l'ordre du jour du Congrès, tels que le Programme de l'UICN et les mandats des Commissions de l'UICN 2021-2024. Pour plus de détails concernant le vote électronique des Membres de l'UICN qui a eu lieu en janvier/février 2021, veuillez vous référer à la page « [Décisions pour le vote électronique avant le Congrès](#) » sur le site Internet du Congrès.

De plus, le 8 juillet 2021, le Conseil de l'UICN a décidé d'organiser les élections exclusivement par vote en ligne, avant les sessions de l'Assemblée des Membres du 8 au 10 septembre 2021, et d'adopter le projet d'Ordre du jour en conséquence.

La version révisée qui suit tient également compte du fait que, suite au vote en ligne, il a été convenu avec le pays hôte de réduire la durée de l'Assemblée des Membres de 4 à 3 jours.

Les présentes notes préliminaires ont pour objet d'expliquer comment les principaux points de l'ordre du jour seront traités pendant l'Assemblée des Membres.

**1. Impact du format « hybride » du Congrès sur l'Assemblée des Membres**

Le 8 juillet 2021, à la lumière des circonstances exceptionnelles générées par la pandémie de COVID-19, et conformément aux Statuts, Règlements et Règles de procédure de l'UICN, le Conseil de l'UICN a décidé ce qui suit :

- a) Les élections au Conseil de l'UICN se dérouleront par un vote en ligne ouvert à tous les Membres de l'UICN ayant droit de vote (présents ou non à Marseille).
- b) Le vote sur les motions et points de décision autres que les élections aura lieu pendant l'Assemblée des Membres, sur place, et sera ouvert aux délégués dûment accrédités des Membres de l'UICN, qui pourront être porteurs de délégations de vote de Membres ayant droit de vote se trouvant dans l'impossibilité de participer en personne. Pour plus de détails, [voir l'intégralité de la décision C104/2 ici](#).

- c) Les Groupes de contact seront organisés virtuellement pour permettre aux Membres non présents sur place de participer à la discussion du contenu des motions. Cela signifie que les délégués présents à Marseille devront également se connecter aux réunions virtuelles des Groupes de contact à partir de leurs appareils électroniques. Le Comité des résolutions décidera, dans chaque cas, si les motions qui, après une première lecture, s'avèrent difficiles à négocier afin de parvenir à un texte de consensus au moyen de réunions virtuelles, doivent être discutées dans des groupes de rédaction présents, sur place (article 56 des Règles de procédure). Plus de détails à venir.

L'intégralité des débats de l'Assemblée des Membres sera diffusée en direct et les enregistrements de chaque séance plénière seront disponibles en différé peu après leur clôture. Conformément à l'article 66 (d) des Règles de procédure, un Membre ayant droit de vote mais dans l'incapacité de se rendre au Congrès mondial de la nature pourra donner procuration à une délégation accréditée d'un Membre ayant droit de vote ou d'un Comité national ou régional reconnu, afin que celle-ci s'exprime et/ou vote en son nom.

## **2. Première séance de l'Assemblée des Membres**

Une première séance courte de l'Assemblée des Membres, d'une durée de 45 minutes, se tiendra le deuxième jour du Congrès, c'est-à-dire le 4 septembre 2021 au matin, juste avant l'ouverture officielle du Forum. Cette séance est principalement destinée à :

- a) Déposer tous les points de décision (y compris les motions renvoyées au Congrès par le Groupe de travail sur les motions, les motions de gouvernance soumises par le Conseil, les motions urgentes et nouvelles et l'addendum au Programme de l'UICN 2021-2024) pour discussions dans les Groupes de contact, qui pourront alors s'étaler sur 7 jours au lieu des 3 jours de l'Assemblée des Membres ;
- b) Mettre en place les Commissions du Congrès afin que ses Membres puissent se préparer et commencer leurs travaux.

## **3. Débats sur les questions d'importance stratégique pour l'Union**

Au cours du Congrès de 2012 et par l'intermédiaire de l'évaluation externe du Congrès, les Membres ont indiqué que l'Assemblée des Membres suivante devait consacrer un temps suffisant à un débat approfondi sur les questions d'importance stratégique pour l'Union. Ce principe a été mis en œuvre pour la première fois en 2016 à Hawaii, où le Conseil a planché sur trois sujets, à savoir conserver la nature face à l'agriculture industrielle ; préserver la santé des océans du monde entier, et rassembler les partisans de la nature. À cette fin, la majorité des motions avaient été discutées en ligne et votées par voie électronique avant le Congrès.

Tout en confirmant l'importance des débats stratégiques, les participants au Congrès de 2016 ont estimé qu'ils auraient dû être plus interactifs et connectés au Programme de l'UICN.

L'ordre du jour prévoit 4,5 heures au cours de la prochaine Assemblée des Membres pour débattre de trois sujets (90 minutes par sujet) qui contribueront à la réalisation des objectifs du [Programme de l'UICN](#) en permettant à tous les éléments constitutifs de mieux comprendre les conditions et les dynamiques actuelles, de clarifier le rôle de l'UICN, de renforcer leurs capacités, et de mobiliser et d'obtenir le soutien de publics internes et externes. Les trois sujets ont été renforcés en mettant en lumière l'impact du COVID-19 sur la conservation.

Diverses méthodologies seront appliquées dans les trois débats stratégiques, assurant l'interaction avec les participants à l'Assemblée des Membres, en utilisant des outils de communication par voie électronique, le cas échéant. En outre, chaque débat devrait permettre de définir un nombre limité de points d'action concrets.

Les trois débats stratégiques sont les suivants :

#### **a) Structurer les économies dans un monde post-COVID-19**

##### **Brève description :**

Alors que le monde émerge de la pandémie de COVID-19, les nations et la communauté mondiale sont confrontées à des choix sur la manière de stimuler les économies nationales, de fournir des fonds publics, de générer des emplois et de subventionner les secteurs tant public que privé. De nombreux pays portent le lourd fardeau du remboursement de la dette, et des efforts seront déployés pour promouvoir la croissance économique et constituer des assiettes fiscales et des bases de richesse. Dans leurs tentatives de se relever de la pandémie, l'aide publique risque de préconiser un retour à la vie d'avant en développant les infrastructures grises (routes, mines et hydroélectricité, par exemple) ou en stimulant la production de nourriture, de fibres et d'énergie.

Toutefois, la relance à court terme ne doit pas compromettre la durabilité à long terme. Le Forum économique mondial classe les stress environnementaux et la perte de biodiversité parmi les principaux risques auxquels l'humanité est confrontée. La réponse au COVID-19 offre l'occasion de reconstruire d'une manière plus durable et plus équitable. L'intégration de la nature, notamment de par son rôle fondateur pour l'économie et le bien-être humain, dans la planification économique et les plans de relance, et la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature à grande échelle permettraient une gestion et une intendance plus efficaces des écosystèmes et de la biosphère à long terme. Étant guidées par les Objectifs de développement durable, les nations pourraient ainsi s'attaquer aux inégalités économiques et sociales, investir dans des emplois écologiquement durables et s'attaquer aux multiples fractures, notamment générationnelles, géographiques, ethniques et de genre, qui ont été amplifiées par la réponse à la pandémie. Comment l'UICN peut-elle influencer ces décisions, et notamment le cadre politique et réglementaire soutenant les solutions fondées sur la nature ? Quel rôle l'UICN devrait-elle jouer et comment ?

#### **b) Construire une culture de la conservation grâce à de nouvelles alliances et renforcer l'action des acteurs clés**

##### **Brève description :**

La pandémie de COVID-19 expose l'humanité et ses relations à divers défis. Elle met en lumière les lacunes des sociétés, non seulement dans notre manière de nous engager avec la nature mais aussi les uns avec les autres. Elle renforce le potentiel qui existe encore de restaurer notre relation avec la nature et, ce faisant, de revitaliser l'esprit de collaboration de l'humain. Nous avons le choix entre collaborer pour faire face aux crises planétaires que représentent la perte de biodiversité, le changement climatique et l'insécurité humaine, ou rester isolés et assister à l'accélération de la perte environnementale.

Pour obtenir un changement d'une telle ampleur, comme le montre ce moment historique, il convient de promouvoir une nouvelle « culture de la conservation » dans laquelle des groupes distincts, et souvent disparates, s'unissent pour placer le bien-être de notre monde et de ses habitants au centre des préoccupations. Un tel changement exige de prendre collectivement du recul par rapport aux récits qui se concentrent exclusivement sur

l'acquisition de richesses, une consommation ostentatoire et la croissance économique, et d'accorder beaucoup plus d'importance à des questions telles que la durabilité, l'équité sociale et le bien-être humain. Les nouveaux partenariats et la collaboration exigent également que chacun puisse faire entendre sa voix, que les différentes valeurs soient prises en compte et respectées et que les différents types d'agentivités soient reconnus et encouragés.

Les jeunes et les populations autochtones sont en première ligne pour exiger ce changement. Il est essentiel que nous reconnaissons l'agentivité et le leadership de ces groupes et que nous encourageons de nouveaux partenariats susceptibles d'initier et de conduire les changements nécessaires. L'engagement avec les intérêts sectoriels, y compris les gouvernements locaux et nationaux, les entreprises, la finance et la santé, sera également nécessaire pour encadrer ces changements et tracer de nouvelles voies.

Cette session explorera les synergies, les conflits, les contradictions entre les différents acteurs et les différentes manières dont les décisions sont prises et les comportements façonnés, en prêtant attention aux valeurs intrinsèques, aux valeurs bioculturelles, aux droits humains, au maintien des moyens d'existence, au bien-être et au développement économique. La session concentrera ses efforts sur les défis actuels que représentent l'urgence climatique et la pandémie de COVID-19 afin de tirer des leçons pour renforcer l'efficacité de l'UICN lorsque l'Union cherche à encourager les gouvernements et autres décideurs, les citoyens, les entreprises, les intellectuels et les mouvements sociaux, aux niveaux local, national, régional et mondial, à apporter les changements nécessaires.

### **c) Les influences de la perte de biodiversité et du changement climatique sur la santé publique**

#### **Brève description :**

Il est de plus en plus évident que le changement climatique et la crise de la biodiversité sont inextricablement liés ([Diaz et al., 2019](#)) et qu'ensemble, ils représentent des défis importants pour la santé humaine, les moyens d'existence et le bien-être ([PNUE, 2021](#)). La fréquence et l'intensité croissantes des événements climatiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur, les sécheresses ou les inondations, ont un impact sur la production alimentaire et la sécurité hydrique et rendent les communautés plus vulnérables aux maladies et aux catastrophes naturelles. La dégradation des sols, la perte et la fragmentation de l'habitat, sont liées à la disparition des médecines traditionnelles et à la propagation des zoonoses. La pandémie actuelle de COVID-19 révèle le devoir d'améliorer la gestion de l'environnement, comme la gestion des terres et de l'eau, et la nécessité de mener des actions coordonnées entre de multiples secteurs ([IPBES, 2020](#)).

La biodiversité et des écosystèmes naturels sains, soutenus par les aires protégées dans les villes et aux alentours, peuvent fournir des avantages et des services écosystémiques favorables à la santé humaine et susceptibles d'aider les communautés à faire face au changement climatique. Le risque d'inondations peut être réduit, les polluants atmosphériques filtrés et l'approvisionnement en eau potable peut devenir plus fiable. Les services écosystémiques peuvent contribuer à réduire l'incidence des maladies infectieuses et des troubles respiratoires. Par ailleurs, l'accès à la nature offre de nombreux autres avantages directs pour la santé, notamment la possibilité de pratiquer une activité physique, de réduire les troubles du développement et d'améliorer la santé mentale. Ces avantages sont d'autant plus précieux dans un monde confronté à un changement climatique et à une urbanisation en progression constante. Les évaluations économiques des espaces verts ont permis d'établir que la nature permettrait aux services de santé de réaliser des milliards de dollars d'économies.

La prise de conscience de la valeur de la contribution de la biodiversité à la santé humaine permet potentiellement de tirer le meilleur parti possible des synergies entre la santé publique, l'adaptation au changement climatique et la conservation de la nature. L'établissement de partenariats entre, notamment, les protecteurs de la nature, les planificateurs et les autorités sanitaires, est essentiel pour optimiser ces synergies et faire progresser les politiques, les pratiques et le système de santé humaine. Ces partenariats offrent une occasion inédite de mettre en valeur la nature, et de la conserver, d'œuvrer en intégrant différents secteurs dans le but d'atteindre des objectifs environnementaux face au changement climatique et à la perte de biodiversité, et ils contribuent à la réalisation d'objectifs essentiels à la santé et au bien-être humain. L'UICN, grâce à la diversité de ses Membres et des réseaux de ses Commissions, est bien placée pour promouvoir un programme Nature-Santé plus fort, qui met l'accent sur les liens entre des écosystèmes sains et des personnes en bonne santé, dans le cadre de stratégies de rétablissement fondées sur la nature pour faire face au changement climatique, à la perte de biodiversité et à la dégradation des sols.

#### **4. Vote pour les élections lors du Congrès de l'UICN**

Le vote pour les élections du Conseil de l'UICN aura lieu en ligne pour tous les Membres ayant droit de vote. Le vote pour les élections **débutera le 4 septembre 2021 à 7h00 UTC et se terminera le 7 septembre 2021 à 18h00 UTC**. Si un second tour pour l'élection du Président est nécessaire, conformément à l'article 81, paragraphe (i.) des Règles de procédure, **un vote en ligne supplémentaire** sera organisé pour une durée de 24 à 30 heures au cours de l'Assemblée des Membres (8-10 septembre 2021), à temps pour que les résultats soient annoncés avant la clôture du Congrès.

Le vote en ligne se tiendra sous la supervision de la Responsable des élections et du Responsable adjoint des élections. Le système de vote en ligne permettra la tenue d'élections pendant le Congrès de la manière la plus sécurisée possible et dans des conditions s'appliquant également à tous les Membres de l'UICN dans le monde.

Il sera basé sur le système de vote en ligne de l'UICN tel que nous le connaissons par ex. le vote des motions (octobre 2020) et du Programme de l'UICN 2021-2024 et autres points de décision (février 2021). Les détenteurs de votes autorisés (DVA) de tous les Membres de l'UICN ayant droit de vote, qu'ils soient ou non présents sur place, à Marseille, recevront l'URL leur permettant de voter en ligne. Comme toujours, les Membres auront la possibilité de désigner leur DVA et, s'ils le souhaitent, pourront désigner leur chef de délégation au Congrès comme DVA pour le vote en ligne sur les élections.

#### **5. Présentation des candidats aux élections**

Étant donné que les élections auront lieu avant les sessions de l'Assemblée des Membres du 8 au 10 septembre, il n'y aura pas de présentation de candidats au cours de l'Assemblée des Membres. Les candidats sont encouragés à continuer à utiliser leurs pages de candidature sur le [site web](#) du Congrès de l'UICN pour promouvoir leur candidature et interagir avec les Membres de l'UICN.

Un débat virtuel des candidats à la présidence (environ 90mn) sera organisé durant la 2e quinzaine d'août 2021 et les enregistrements mis en ligne sur le [site web](#) du Congrès. Cela permettra d'offrir une opportunité égale aux trois candidats, étant donné l'incertitude quant à leur capacité d'assister au Congrès en personne.

Toutefois, si les trois candidats à la présidence de l'UICN sont présents à Marseille, un débat supplémentaire des candidats à la présidence se tiendra en personne, le 3 septembre 2021, dans le cadre de la réunion des Comités nationaux et régionaux.

Des plus amples informations seront fournies dans les semaines à venir.

Tous les **résultats des élections** seront annoncés lors de la 3e session de l'Assemblée des Membres, le 8 septembre 2021. Ils seront également publiés sur le site web du Congrès immédiatement après leur annonce lors de l'Assemblée des Membres.

## 6. « Résultats de Marseille »

Prenant comme modèle les « *Engagements d'Hawaii* » (2016), le Conseil de l'UICN a l'intention d'élaborer les « *Résultats de Marseille* », un message stratégique de l'Union destiné au monde entier.

Les *Résultats de Marseille* seront organisés autour de trois thèmes clés :

1. **Rétablissement post-COVID fondé sur la nature**, en mettant en évidence le rôle de la conservation et des ressources naturelles pour faire face aux conséquences à moyen et à long terme des impacts sociaux et économiques. Le champ d'application de ce résultat pourrait englober à la fois les exigences immédiates de la gestion de la pandémie en tant que crise sanitaire, les conséquences à plus long terme (et largement connues) d'une récession mondiale, ainsi que les possibilités de recadrer le développement économique (le programme dit « reconstruire en mieux »).

2. **L'agenda post-2020 et la crise de la biodiversité**, en orientant la voix des communautés de la conservation au sens large vers le type d'ambition prescrite par la CDB lors de sa COP15 qui s'est déroulée à Kunming et en donnant à l'Union l'occasion de se positionner comme véhicule incontournable de prestation. Le rôle de chef de file de l'UICN est bien connu et lui permet de soutenir un programme ambitieux de protection et de conservation des écosystèmes terrestres et marins d'ici à 2030, notamment grâce à des réseaux efficaces d'aires protégées bien reliées et bien conservées.

3. **L'urgence climatique** qui permet à l'UICN d'envoyer des messages essentiels à la COP de la CCNUCC qui se tiendra à Glasgow sur les liens entre les crises climatiques et de la biodiversité, les options qu'offre la nature pour contribuer à une action à grande échelle, tant en termes d'atténuation que d'adaptation, et la nécessité d'adopter une approche cohérente pour faire face à la perte de biodiversité, au changement climatique et à la dégradation des terres et des écosystèmes.

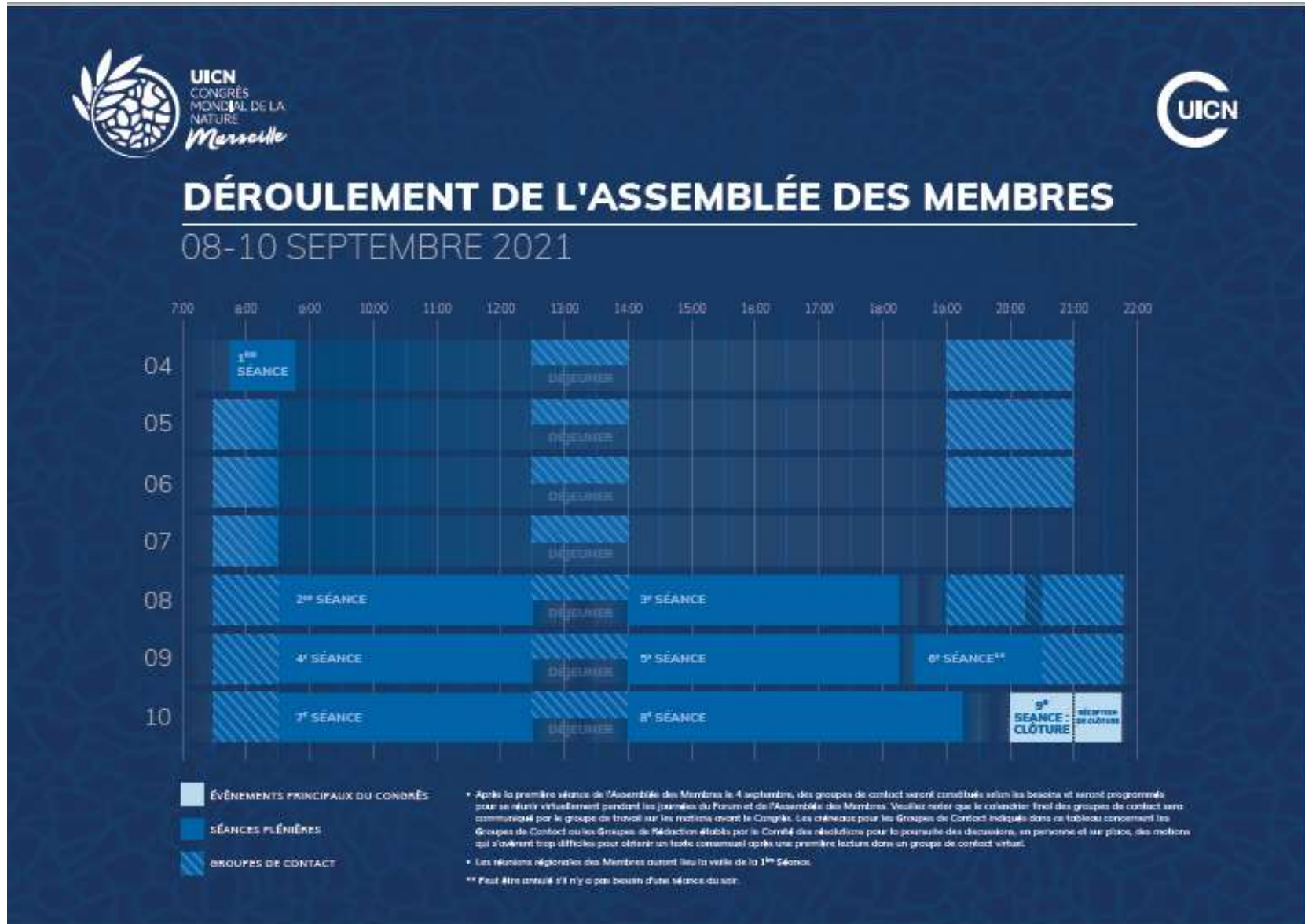
Un quatrième thème portera sur les partenaires, les alliances et l'agence pour la conservation et pourra soit être traité en tant que thème distinct, ou être systématiquement intégré aux trois autres thèmes.

Le contenu pertinent des messages des *Résultats* sera une combinaison de résultats ou engagements tournés vers l'avenir auxquels nous, en tant qu'Union, avec nos partenaires, donnerons la priorité dans nos travaux, et d'annonces importantes que les principaux acteurs pourraient faire pendant le Congrès. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un document négocié, les Membres de l'UICN s'approprient les *Résultats de Marseille* qui trouveront leur légitimité dans un processus informel transparent, garantissant que leur contenu est issu des Sommets, événements de haut niveau, événements du Forum et motions adoptées par le Congrès.

Les messages des *Résultats* seront donc élaborés en « temps réel » par un petit groupe de travail créé dans le cadre du Comité préparatoire du Congrès du Conseil, qui permettra aux Membres de l'UICN de commenter un projet de *Résultats de Marseille* qui sera ensuite « accepté par acclamation » vers la fin de l'Assemblée des Membres.



Projet d'ordre du jour provisoire du Congrès mondial de la nature de l'UICN  
Marseille, France







**CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN**  
**3 au 11 septembre 2021, Marseille, France**

**Ordre du jour provisoire**  
**du Congrès mondial de la nature de l'UICN**

**Réunions préliminaires**

**2 septembre 2021**

Réunions des Comités directeurs des Commissions (sous réserve de confirmation par les Présidents des Commissions, notant que certaines des réunions des Comités directeurs des Commissions se tiendront avant le Congrès, de façon virtuelle)

14:00-18:00 Réunion du Conseil de l'UICN

**1<sup>er</sup> jour – 3 septembre 2021**

08:30-16:30 Réunion de tous les représentants de Comités nationaux et régionaux et Points focaux nationaux de l'UICN (réunion ouverte)<sup>1</sup>

Réunions des Comités directeurs des Commissions (sous réserve de confirmation par les Présidents des Commissions, notant que certaines des réunions des Comités directeurs des Commissions se tiendront avant le Congrès, de façon virtuelle)

17:00-19:00 **Cérémonie d'ouverture du Congrès mondial de la nature de l'UICN**

19:45-21:45 **Réception inaugurale du Congrès mondial de la nature de l'UICN**

---

<sup>1</sup> Une réunion générale des Comités nationaux et régionaux aura lieu, conformément à la Résolution WCC-2012-Res-005. Un rapport sur les résultats de la réunion des Comités nationaux et régionaux sera présenté à l'Assemblée des Membres à la 5<sup>e</sup> séance. Selon l'article 20 des Statuts de l'UICN, le Congrès reçoit et examine, entre autres, les rapports des Comités et Forums régionaux. Comme dans le cas du Congrès de 2016, cette obligation de rapport sera remplie en offrant aux Comités nationaux et régionaux de l'espace sur le site web du Congrès de l'UICN pour publier leurs rapports.

## Forum et Exposition<sup>2</sup>

Toutes les sessions du Forum sont consultables sur le [site web du Congrès](#)

De plus amples détails sur les Thèmes du Congrès sont disponibles [ici](#)

### 2<sup>e</sup> jour – 4 septembre 2021

- 08:00-08:45 **1<sup>ère</sup> séance de l'Assemblée des Membres**
- 1.1 Remarques liminaires du Président de l'UICN
  - 1.2 Nomination et premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs du Congrès
  - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.4 Nomination des Comités des résolutions, des finances et audit, de gouvernance et du Programme du Congrès
  - 1.5 Présentation, par le Comité des résolutions, du calendrier des Groupes de contact pour toutes les motions, y compris celles visant à amender les Statuts et autres questions de gouvernance de l'UICN, ainsi que du processus de motions sur des sujets urgents et nouveaux, et soumission pour adoption des Procédures et du Code de conduite à l'intention des Groupes de contact.
  - 1.6 Présentation du processus des « Résultats de Marseille »
  - 1.7 Motion du Conseil accordant un report de l'obligation de payer les cotisations 2020 aux Membres de l'UICN présentant un retard de paiement en raison directe de la pandémie<sup>4</sup>
- 09:00 (07:00 UTC<sup>3</sup>) **Ouverture** du vote en ligne sur les élections à tous les Membres de l'UICN<sup>5</sup>

Forum et Exposition

### 3<sup>e</sup> jour – 5 septembre 2021

Forum et Exposition

### 4<sup>e</sup> jour – 6 septembre 2021

Forum et Exposition

### 5<sup>e</sup> jour – 7 septembre 2021

Forum et Exposition

- 18:30-20:30 Réunions régionales des Membres<sup>6</sup>
- 20:00 (18:00 UTC) **Clôture** du vote en ligne sur les élections pour tous les Membres de l'UICN

### Groupes de contact<sup>7</sup>/Activités sociales

<sup>2</sup> L'Exposition sera ouverte pendant toute la durée du Forum et une partie de l'Assemblée des Membres.

<sup>3</sup> Ou après la fin de la 1<sup>ère</sup> session de l'Assemblée des Membres, selon la date la plus tardive. L'adoption de la motion du Conseil visée au point 1.7 de l'Ordre du jour pourrait reporter le début du vote en ligne sur les élections de 3 à 6 heures, à confirmer lors de la 1<sup>ère</sup> session de l'Assemblée des Membres.

<sup>4</sup> Approuvé par le Bureau du Conseil de l'UICN le 14 juillet 2021 (décision B96/4) et confirmé par le Conseil de l'UICN le 2 août 2021.

<sup>5</sup> Le vote en ligne sur les élections se terminera le 7 septembre 2021 à 18:00 UTC.

<sup>6</sup> Les réunions régionales des Membres auront lieu à la veille de la 2<sup>e</sup> séance de l'Assemblée des Membres.

<sup>7</sup> Des Groupes de contact seront établis, selon les besoins, et planifiés pour être convoqués de façon virtuelle pendant le Forum et l'Assemblée des Membres. Veuillez noter que le calendrier final des Groupes de contacts sera communiqué par le Groupe de travail sur les motions avant le Congrès.

## Assemblée des Membres

Tous les documents de l'Assemblée des Membres, suivant l'ordre des points de l'Ordre du jour, sont disponibles sur le [site web du Congrès](#)

Toutes les motions adoptées par les Membres de l'UICN lors du vote électronique s'étant terminé le 21 octobre 2020 sont disponibles [ici](#)

Tous les points de l'ordre du jour adoptés par les Membres de l'UICN lors du vote électronique s'étant terminé le 10 février 2021 sont disponibles [ici](#)

### 6<sup>e</sup> jour – 8 septembre 2021

#### 08:30-12:30 2<sup>e</sup> séance de l'Assemblée des Membres

- 2.1 Rapport du Directeur général et présentation des discussions sur des questions d'importance stratégique pour l'Union
- 2.2 Discussion sur les questions d'importance stratégique pour l'Union et comptes rendus des différents Sommets<sup>8</sup>
  - 2.2.1 Compte rendu des résultats du *Sommet mondial de la jeunesse de l'UICN « La nature, notre avenir »*
  - 2.2.2 Compte rendu des résultats du *Sommet de l'UICN pour les villes, les autorités locales et les gouvernements infranationaux*
  - 2.2.3 Discussion stratégique : **Les influences de la perte de biodiversité et du changement climatique sur la santé publique**
- 2.3 Rapport du Président et du Conseil de l'UICN

#### 14:00-18:15 3<sup>e</sup> séance de l'Assemblée des Membres

- 3.1 Rapport de la Responsable des élections sur les résultats de toutes les élections<sup>9</sup>
- 3.2 Motion appelant à un vote en ligne pour toutes les motions suivant le Congrès
- 3.3 Rapport d'étape du Comité des résolutions sur l'avancement des discussions dans les Groupes de contact, suivi d'une discussion et d'un vote sur les motions
- 3.4 Rapports des trois Commissions suivantes de l'UICN, y compris les Prix établis par ces trois Commissions : CMDE, CMAP, CSE
- 3.5 Présentation du/des lauréat(s) de la Médaille commémorative John C. Phillips et de la Médaille commémorative Harold Jefferson Coolidge, et approbation du/des the lauréat(s) au titre de Membre Honoraire de l'UICN

### Groupes de contact

---

<sup>8</sup> Dans le cadre des discussions stratégiques, les comptes rendus des différents Sommets seront présentés sous le thème stratégique pour lequel ils sont le plus pertinents.

<sup>9</sup> Si un second tour est nécessaire pour l'élection du Président, conformément à l'article 81, paragraphe (i.) des Règles de procédure, un vote électronique supplémentaire sera organisé pour une durée de 24 à 30 heures lors de l'Assemblée des Membres (8-10 septembre 2021), à temps pour que les résultats soient annoncés avant la clôture du Congrès.

## 7<sup>e</sup> jour – 9 septembre 2021

### 08:30-12:30 4<sup>e</sup> séance de l'Assemblée des Membres

- 4.1 Discussion sur les questions d'importance stratégique pour l'Union et comptes rendus des Sommets (suite) :
  - 4.1.1 Compte-rendu des résultats du *Sommet mondial des peuples autochtones sur la nature*
  - 4.1.2 Discussion stratégique : **Structurer les économies dans un monde post-COVID-19**
- 4.2 Rapports des trois Commissions de l'UICN, y compris les Pris établis par ces trois Commissions : CPEES, CGE, CEC
- 4.3 Rapport d'étape du Comité des résolutions sur l'avancement des discussions dans les Groupes de contact, suivi d'une discussion et d'un vote sur les motions

#### Groupes de contact/Activités sociales

### 14:00-18:15 5<sup>e</sup> séance de l'Assemblée des Membres

- 5.1 Discussion sur les questions d'importance stratégique pour l'Union et comptes rendus des Sommets (suite) :
  - 5.2.1 Compte-rendu des résultats du *Sommet des chefs d'entreprise*
  - 5.2.2 Discussion stratégique : **Construire une culture de la conservation grâce à de nouvelles alliances et renforcer l'action des acteurs clés**
- 5.2 Rapport du Comité du Programme du Congrès, suivi par l'adoption du projet d'addendum au Programme de l'UICN 2021-2024 « *Effets et incidences de la pandémie de COVID-19 et de la santé humaine sur le Programme de l'UICN Nature 2030* »
- 5.3 Rapport sur la réunion de tous les Comités nationaux et régionaux reconnus

### 18:30-20:30 6<sup>e</sup> séance de l'Assemblée des Membres<sup>10</sup>

- 6.1 Rapport d'étape du Comité des résolutions sur l'avancement des discussions dans les groupes de contact, suivi d'une discussion et d'un vote sur les motions

#### Groupes de contact<sup>11</sup>/Activités sociales

---

<sup>10</sup> Cette session pourra être annulée si une session nocturne n'est pas nécessaire.

<sup>11</sup> Des Groupes de contact seront établis, selon les besoins, et planifiés pour être convoqués de façon virtuelle pendant le Forum et l'Assemblée des Membres. Veuillez noter que le calendrier final des Groupes de contacts sera communiqué par le Groupe de travail sur les motions avant le Congrès.

**8<sup>e</sup> jour – 10 septembre 2021**

**08:30-12:30 7<sup>e</sup> séance de l'Assemblée des Membres**

7.1 Finances de l'UICN

7.1.1 Rapport d'étape du Directeur général sur les finances de l'UICN

7.1.2 Rapport du Trésorier sur les finances de l'UICN

7.1.3 Rapport du Comité des finances et audit du Congrès et approbation des États financiers vérifiés pour l'année 2020

7.2 Discussion et adoption d': « *Élaboration d'une stratégie globale sur l'égalité des sexes au sein de l'UICN* »

7.3 Rapport d'étape du Comité des résolutions sur l'avancement des discussions dans les Groupes de contact, suivi d'une discussion et d'un vote sur les motions

**Groupes de contact**

**14:00-19:15 8<sup>e</sup> séance de l'Assemblée des Membres**

8.1 Rapport final du Comité de gouvernance du Congrès et vote sur toute motion relative à la gouvernance de l'UICN, y compris celles visant à amender les Statut, qui n'aurait pas encore été soumise au vote

8.2 Rapport final du Comité des résolutions, suivi d'une discussion et d'un vote sur les motions (suite)

8.3 Présentation et accueil par acclamation des *Résultats de Marseille*

**20:00-21:00 9<sup>e</sup> séance de l'Assemblée des Membres**

9.1 Reconnaissance des membres sortants du Conseil de l'UICN

9.2 Message du Président élu

9.3 Clôture du Congrès de la nature de l'UICN par le Président sortant (y compris le discours d'un représentant du Pays hôte)

**21:00-21:45 Réception de clôture**

**11 septembre 2021**

**09:00-17:00 Réunion du nouveau Conseil de l'UICN**